

La TVA

IMPOT INTELLIGENT INDISPENSABLE
MAIS PERVERS !

Le Quotient Q.a.d. Quotient aménagement et développement

$$\text{Q.a.d.} = \frac{\text{CHARGES SOCIALES}}{\text{C.A. HORS TAXES}} \%$$

Les entreprises qui ne favorisent pas l'emploi et participent à sa destruction doivent contribuer au financement social.

- Une nouvelle TVA modulable par la Q.a.d.
Une nouvelle TVA créatrice d'emploi
- L'état fixe les taux de TVA par produit compatible avec l'union Européenne
- Modulation de la TVA par entreprise (Société)
Chaque mois l'entreprise calcule son Q.a.d. = charges sociales divisées par le chiffre d'affaires (ligne FZ sur ligne FL du plan comptable)
- **EXEMPLE :**

Une entreprise importatrice avec une TVA à 20% et un Q.a.d de 1%
TVA à appliquer sur ses factures :
20% moins (1% de 20%) = 19,98%

Une entreprise de main d'oeuvre avec une TVA à 20% et un Q.a.d de 25%
TVA à appliquer sur ses factures :
20% moins(25% de 20%) = 15%.

Les entreprises créatrices et conservatrices d'emploi
doivent être aidées et encouragées.